

Commission océanographique intergouvernementale
Rapport de réunion de travail n° 128



Banque Mondiale



**Atelier IOC-Banque Mondiale-
Sida/SAREC-ONE
sur la Gestion Intégrée
des Zones Côtières**

Nossi Bé, Madagascar
14-18 octobre 1996

UNESCO

Rapport de réunion de travail n° 128
page (i)

SOMMAIRE

	Page
1. OUVERTURE	1
1.1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS	1
2. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES	2
2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	2
2.2 ELECTION D'UN PRESIDENT ET DESIGNATION D'UN RAPPORTEUR	2
2.3 DOCUMENTATION	2
2.4 ORGANISATION	2
3. ASPECTS THEORIQUES ET CONCEPTUELS	3
3.1 PRESENTATION DU CONCEPT DE LA GICZ, Y COMPRIS DIRECTIVES, PROCEDURES ET METHODOLOGIES APPLIQUEES	3
3.2 PRESENTATION D'ETUDES DE CAS EN RELATION A LA GICZ	4
4. PROGRAMMES NATIONAUX ET ACTIVITES LIES A LA GICZ, EN DEVELOPPEMENT OU EXISTANTS, ET MECANISMES INSTITU- TIONNELS ASSOCIES	5
4.1 PRESENTATION DE L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT COTIER DE MADAGASCAR	5
4.2 LE PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENTAL (PAE) DE MADAGASCAR ET LA COMPOSANTE MARINE ET COTIERE DE SON PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL - PHASE II	5
4.3 LA COMPOSANTE MALGACHE DU PROGRAMME REGIONAL ENVIRONNEMENT FED/COI (PRE) : POINT DE SITUATION	6
4.4 ACTIONS DE LA BANQUE MONDIALE EN FAVEUR DE LA GIZC	6
5. ACTIVITES, INTERETS ET CONTRAINTES PARMIS LES DIFFERENTS SECTEURS ECONOMIQUES ET LE ROLE DE LA RECHERCHE ENVIRONNEMENTALE. MECANISMES INSTITUTIONNELS ASSOCIES	6
5.1 PECHE ET AQUACULTURE	7
5.2 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GESTION DE L'ESPACE	7
5.3 TOURISME (Y COMPRIS ECO-TOURISME)	7

	ET TRANSPORT MARITIMES	7
5.5	ETATS ET PRIORITES DE LA RECHERCHE ENVIRONNEMENTALE À MADAGASCAR	8
5.6	AIRES PROTEGEES ET CONSERVATION	8
6.	DECENTRALIZATION	9
7.	RENFORCEMENT DES CAPACITES : IDENTIFICATION DES LACUNES DANS LE DOMAINE DE L'EXPERTISE ET DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	10
7.1	LE PROGRAMME COI-SIDA/SAREC SUR LES SCIENCES MARINES EN AFRIQUE DE L'EST	10
8.	IDENTIFICATION DES MECANISMES INSTITUTIONNELS POUR LA COORDINATION ET L'EXECUTION D'ACTIVITES LIEES A LA GICZ; FORMULATION DE RECOMMANDATIONS	11
9.	ADOPTION DU RAPPORT	13
10.	CLOTURE DE L'ATELIER	13

ANNEXES

I ORDRE DU JOUR

- II DISCOURS :**
- A. MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT (ONE)
 - B. MONSIEUR LE REPRESENTANT DE LA COMMISSION OCEANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE DE L'UNESCO
 - C. MADAME LA REPRESENTANTE DE LA BANQUE MONDIALE
 - D. MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT A MADAGASCAR

III GROUPE DE TRAVAIL

IV LISTE DES PARTICIPANTS

1. OUVERTURE

1.1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

L'Atelier IOC-Banque Mondiale-Sida/SAREC-ONE sur la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) se déroula à l'Hôtel Villa Blanche, Nosy Be, Madagascar. Le Directeur général de l'ONE, M. Andriamampianina, a ouvert l'Atelier et a souhaité la bienvenue aux participants dans son discours d'ouverture. Il souligna que la dégradation globale de l'environnement et l'engagement du gouvernement Malgache envers le développement durable représente les justifications pour l'Atelier. Il informa les participants qu'ils ont été sélectionnés comme étant les plus aptes à réaliser les objectifs de l'Atelier : évaluation des impacts des activités humaines sur la zone côtière, élaboration de solutions, formulation de recommandations. Il congratula le Ministre de l'Environnement pour sa première nomination, les sponsors, les participants pour avoir accepté l'invitation, les autorités de Nosy Be. Le discours est fourni en Annexe II-A.

Le représentant de la Commission Océanographique Intergouvernementale (COI), M. Barbière, remercia le Gouvernement Malgache et les autorités locales pour la tenue de cet Atelier. Il informa les participants que Sida/SAREC n'a pas pu être présent à cet Atelier en raison de ses engagements en tant que co-organisateur de la Deuxième Conférence Politique sur la GIZC, qui s'est tenue aux Seychelles du 23 au 26 octobre 1996. Par conséquent les membres de la COI représenteront Sida/SAREC en cette occasion. Il se référa à l'approche GIZC comme étant l'un des instruments-clé identifié pour la mise en oeuvre de la CNUED, la Convention sur la Diversité Biologique et la Convention Cadre sur les Changements Climatiques. Madagascar a signé la déclaration d'Arusha sur la GIZC (1993), démontrant ainsi son engagement politique. Cet Atelier est considéré comme partie intégrante de l'assistance technique fournie par la COI aux pays désirant développer un plan GIZC. Il s'agit également de l'une des activités de coopération entre la COI, la Banque Mondiale et Sida-SAREC. Il souhaite aux participants, de la part du Dr. Kullenberg, Secrétaire exécutif de la COI, et de la part de Sida/SAREC, une réunion couronnée de succès. Le discours est présenté en Annexe II-B.

La représentante de la Banque Mondiale, Mme Hatzios, informa les participants que cet Atelier est le quatrième organisé avec l'appui de la Banque sur ce sujet au niveau national dans la région. Elle remercia les autorités malgaches pour leur intérêt. L'importance de l'approche GIZC est très évidente et le programme PE-II représente l'un des pas, au niveau national, pour la formulation d'un plan GIZC, qui devrait comprendre la participation des communautés ainsi que des éléments de développement économique. Le discours est présenté en Annexe II-C.

M. Jaovita, Maire de Nosy Be, déclara l'énorme importance de cet Atelier pour l'île de Nosy Be en vue de la nécessité de mettre en oeuvre des actions de protection, de prévention et de réduction de la dégradation de l'environnement.

Le Ministre de l'Environnement, M. Ratsimbazafy se référa à la GIZC comme une des questions les plus importantes pour les environnementalistes et les politiciens. Le fait que 70% de la population mondiale réside à proximité de la côte, détermine une série de risques par lesquels Madagascar, avec ses 5000 km de côtes, est aussi concerné. Parmi ces risques, citons : la pollution, la sur-pêche, l'érosion, les risques associés à l'aquaculture, la surexploitation de la mangrove. La compréhension et la connaissance des problèmes touchant la zone côtière sont essentiels pour la formulation de recommandations, sans oublier que les communautés sont les vrais acteurs et aucun résultat ne sera possible sans leur participation. Le Ministre déclara que son Département suivra la question GIZC avec un intérêt particulier, vis-à-vis de l'élaboration d'une politique nationale de GIZC et la coordination régionale. Il déclara l'Atelier officiellement ouvert. Son discours se trouve en Annexe II-D.

2. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Rakotoary, de l'ONE, présenta aux participants l'ordre du jour. L'Atelier l'adopta sans modifications. L'ordre du jour est reproduit en Annexe I.

2.2 ELECTION D'UN PRESIDENT ET DESIGNATION D'UN RAPPORTEUR

L'Atelier proposa d'élire M. Andriamampianina, le Directeur général de l'ONE, comme Président de l'Atelier . Deux rapporteurs ont été proposés : M. Maharavo, Directeur du CNRO, et M. Galet-Lalande, Projet Régional Environnement FED/Commission de l'Océan Indien.

Les participants ont élu M. Andriamampianina, Messieurs Maharavo et Galet-Lalande comme Président et Rapporteurs de l'Atelier, respectivement.

2.3 DOCUMENTATION

M. Aricò, de la COI, co-secrétaire technique, présenta la documentation disponible aux participants. Il prévient les participants que les textes complets seront présentés en supplément à ce rapport.

2.4 ORGANISATION

Il est proposé aux participants que le premier jour et demi soit consacré aux présentations formelles et aux discussions associées. Durant l'après-midi du deuxième jour et le matin du quatrième jour, les participants, séparés en table ronde, seront invités à élaborer les sections identifiées dans le point 6 de l'ordre du jour, destinées à formuler des recommandations concrètes (particulièrement d'un point de vue institutionnel) pour la gestion de la zone côtière de Madagascar et à identifier des actions qui sont requises. Pour chaque table ronde, un leader et un rapporteur seront élus. Dans l'après-midi du quatrième jour, les rapporteurs de chaque groupe seront invités à présenter un résumé des conclusions et des recommandations préliminaires qui ont été formulées. Le troisième jour sera réservé à une visite sur le terrain. Le cinquième et dernier jour sera consacré à l'évaluation et l'intégration des rapports et des recommandations des différentes tables rondes, ce

qui mènera la réunion à la discussion finale, le point 8 de l'ordre du jour, et aux recommandations qui en découleront, ainsi que de leur adoption par l'Atelier.

3. ASPECTS THEORIQUES ET CONCEPTUELS

3.1 PRESENTATION DU CONCEPT DE LA GIZC, Y COMPRIS DIRECTIVES, PROCEDURES ET METHODOLOGIES APPLIQUEES

M. Aricò informa les participants de l'impossibilité des Professeurs Knecht et Cicin-Sain, Center for the Study of Marine Policy, University of Delaware, Etats-Unis à participer à l'Atelier, pour des raisons personnelles.

Il présenta les aspects conceptuels et les facteurs à considérer dans l'établissement d'un programme GIZC.

Une discussion s'ensuivit sur les points suivants :

- (i) une définition complémentaire de la GIZC donnée par la représentante de la Banque Mondiale comme suit : "Le rôle de la GIZC est d'améliorer la qualité de la vie des populations qui dépendent des ressources côtières tout en maintenant la diversité biologique et la productivité des écosystèmes côtiers";
- (ii) la nécessité de comparer l'expérience de Madagascar dans le domaine de la GIZC avec les autres pays de la région, ce qui sera traité aussi dans le cadre des présentations des participants du Kenya, Seychelles et Tanzanie;
- (iii) le financement de programmes GIZC, par des sources de financement internes et externes, pour l'initiation et la mise en oeuvre des phases successives des programmes, ainsi que leur autofinancement;
- (iv) la difficulté des bailleurs de fonds à évaluer les composantes des programmes nationaux qui relèvent de la GIZC et les arrangements institutionnels, d'autant que ces arrangements diffèrent d'un pays à l'autre selon les circonstances du moment;
- (v) le fait que l'assistance des organisations internationales et des agences bilatérales n'est pas seulement financière mais comporte aussi un élément d'assistance technique, de compétence et de formation;
- (vi) la différence entre les prêts et les donations pour le développement de programme GIZC;
- (vii) l'application des principes de base de l'approche GIZC, et plus particulièrement celui du pollueur-payeur, n'a pas encore de cadre juridique. Elle est encore plus difficile en vue des difficultés, pour Madagascar, d'appliquer le principe du pollueur-payeur, en particulier aux petits pollueurs, en raison des difficultés à les identifier.

3.2 PRESENTATION D'ETUDES DE CAS EN RELATION A LA GICZ

Trois études de cas furent présentées, dans l'ordre par M. Yobe (KMFRI, Kenya), M. Makoloweka (Tangacoast, Tanzanie) et M. Payet (Ministère de l'Industrie, Seychelles).

Les éléments suivants ont émergé de la discussion qui s'ensuivit:

Pour le Kenya :

- (i) les frais d'entrée aux parcs marins sont utilisés pour leur aménagement et pour le renforcement socio-économique des aires adjacentes et pour le bénéfice des communautés locales;
- (ii) les activités dans le domaine de la GIZC au Kenya sont encore au niveau de la planification et les stratégies associées doivent encore être mises en place, ce qui rend difficile, pour les responsables, l'évaluation des résultats globaux;
- (iii) à la question : comment les coutumes/habitudes traditionnelles ont été considérées dans le processus, M. Yobe répondra que les différences culturelles actuelles sont minimales. Les différentes cultures coexistent depuis longtemps et le Kiswahili est la langue qui s'est développée en tant que langue officielle depuis trente ans.

Pour la Tanzanie :

- (i) l'importance de la participation des communautés de la région Tanga dans les activités du programme GIZC "Tangacoast", en particulier la restauration des mangroves.
- (ii) la réflexion sur l'impact d'un tel programme sur la communauté politique au regard du développement GIZC, étant donné que dans le cas de "Tangacoast" l'initiative provient de la région même et que la Tanzanie possède une administration décentralisée;
- (iii) le manque d'information aux niveaux régional et local, malgré la conscience au niveau politique national de la GIZC (déclaration d'Arusha).

Pour les Seychelles :

- (i) l'importance de l'application du concept de capacité de charge dans le contexte du développement de l'éco-tourisme;
- (ii) les méthodes pour maintenir sous contrôle le nombre des touristes qui fréquentent le site en question et l'expérience des Seychelles vis-à-vis de ce point à travers la limitation du nombre de lits disponibles auprès des hôtels et la vulgarisation des statistiques liées au tourisme élaborées par l'autorité compétente;
- (iii) une évolution dans la politique touristique du tourisme de masse vers un tourisme plus sélectif, comprenant aussi des éléments d'éco-tourisme (information, éducation, valorisation).

4. PROGRAMMES NATIONAUX ET ACTIVITES LIES A LA GIZC, EN DEVELOPPEMENT OU EXISTANTS, ET MECANISMES INSTITUTIONNELS ASSOCIES

4.1 PRESENTATION DE L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT COTIER DE MADAGASCAR

Mme Ranaivoson, CNRE, présenta deux communications: la première sur l'état de l'environnement côtier de Madagascar et la deuxième sur les mangroves à Madagascar. Ensuite, deux communications sur la localisation des récifs coralliens à Madagascar, leur état, leurs utilisations et les menaces furent présentées par le Professeur Rabesandratana, IHSM et M. Maharavo, CNRO.

Une discussion globale a suivi sur les communications citées ci-dessus, ce qui a mis en évidence les points suivants:

- (i) les instruments légaux ne sont pas complètement adaptés actuellement dans le domaine des ressources vivantes marines et l'absence de mécanismes de contrôle de l'application de ces lois;
- (ii) l'identification de "zones sensibles", y compris celles où des activités éloignées du littoral, mais qui ont un impact direct sur les écosystèmes côtiers et marins (ex. la déforestation), prennent place. A ce sujet, l'étude de l'ONE sur l'identification des zones sensibles dans le cadre des études d'impacts environnementaux a été mentionnée.

4.2 LE PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENTAL (PAE) DE MADAGASCAR ET LA COMPOSANTE MARINE ET COTIERE DE SON PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL - PHASE II

Mme Gabrié et M. Randriamiarana présentèrent la composante "Environnement marin et côtier" de la Phase II du Plan d'Action Environnemental de Madagascar (PAE). Ensuite, le Président de l'Atelier et M. Rakotoary présentèrent les rôles des institutions mises en place et celles prévues dans le cadre de la réalisation du PAE.

Une discussion souleva les points suivants :

- (i) la nécessité d'associer un développement économique aux besoins de conservation afin de couvrir les coûts inhérents, par l'intermédiaire du développement d'un programme autosuffisant;
- (ii) la possibilité d'utiliser la composante marine et côtière du PE-II pour développer la GIZC à Madagascar;
- (iii) la nécessité d'un partenariat entre les institutions nationales de recherche, l'ONE et les agences d'exécution, et la nécessité d'attribuer un rôle d'exécution aux institutions de recherche.

4.3 LA COMPOSANTE MALGACHE DU PROGRAMME REGIONAL ENVIRONNEMENT FED/COMMISSION DE L'OcéAN INDIEN (PRE) : POINT DE SITUATION

M. Refeno, Coordinateur national du Programme Régional Environnement FED/Commission de l'Océan Indien (PRE) et M. Galet-Lalande, Conseiller technique, présentèrent le programme, l'état d'avancement de la composante malgache du PRE. Ils insistèrent sur la nature régionale du programme, et sur son aspect d'appui aux projets environnementaux.

4.4 ACTIONS DE LA BANQUE MONDIALE EN FAVEUR DE LA GIZC

Mme Hatziolos présenta des actions de la Banque Mondiale en faveur de la GIZC et en particulier le cas de l'Océan Indien Occidental. Les points suivants furent abordés lors de la discussion :

- (i) l'incorporation dans le cadre des programmes GIZC des problèmes liés aux changements climatiques et leur impact sur la zone côtière, au sein des programmes internationaux tel que le Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM); et l'existence de programmes opérationnels tel que le Système mondial d'observation du niveau de la mer (GLOSS);
- (ii) l'importance d'inclure les aspects technologiques comme élément moteur du modèle tri-dimensionnel: aspects économiques - aspects sociaux - aspects écologiques;
- (iii) l'importance d'actions concertées entre les différents bailleurs de fonds participant aux programmes (ex: Banque Mondiale - FEM - PNUD - WWF dans le cas de la composante marine du PE-II).

5. **ACTIVITES, INTERETS ET CONTRAINTES PARMIS LES DIFFERENTS SECTEURS ECONOMIQUES ET LE ROLE DE LA RECHERCHE ENVIRONNEMENTALE. MECANISMES INSTITUTIONNELS ASSOCIES**

Six groupes de travail sur les thèmes suivants furent institués :

Pêche et aquaculture

Aménagement du Territoire et Gestion de l'espace

Tourisme (y compris éco-tourisme)

Pollution et impacts industriels, zones portuaires et transports maritimes

Etats et priorités de la recherche environnementale à Madagascar

Aires protégées et conservation

Pour chaque groupe de travail, un président et un rapporteur furent élus. Les termes de référence des groupes de travail sont présentés en Annexe III-A. La composition et les résultats des différents groupes de travail sont répertoriés en Annexe III-B et III-D, respectivement.

Les rapporteurs de chaque groupe de travail présentèrent les résultats et recommandations élaborés, qui sont donnés en Annexe III-C au rapport. Une discussion s'ensuivit :

5.1 PECHE ET AQUACULTURE

Des communications sur le thème suivant furent présentées : l'état de la pêche et de l'aquaculture à Madagascar (M. Randriamiarana, DRH); les problèmes relatifs à l'application de la législation de la pêche (M. Tselany, DRH/Tuléar); un exemple de gestion communautaire intégrée de la pêche traditionnelle (M. Dasyva, PNUD/FAO).

Les questions et les discussions firent ressortir les points suivants :

- (i) la nécessité de rechercher une liaison avec les autres secteurs et, dans ce but, la recherche d'une meilleure intégration des activités de pêche avec les autres secteurs d'activité, afin d'évoluer vers une autre situation que celle qui réduit la relation intersectorielle de la pêche à des conflits;
- (ii) le besoin de mieux connaître les impacts de la pêche, en tant qu'activité amont, sur les autres secteurs, tels que le commerce, l'industrie, ou en tant que consommateur de ressources (produits forestiers pour les engins et les embarcations traditionnelles).

5.2 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GESTION DE L'ESPACE

Le débat qui se déroula lors des travaux de la Commission fut centré sur le besoin d'élaborer des plans d'aménagement de la zone côtière et de développer un SIG de la zone côtière en associant les projets ayant cet objectif et en se référant aux expériences disponibles (aire protégée de Masoala).

5.3 TOURISME (Y COMPRIS ECO-TOURISME)

Des communications sur le thème suivant furent présentées: le tourisme en général (M. Galet-Lalande, Programme FED/Commission de l'Océan Indien); l'éco-tourisme baleinier à Madagascar (M. Vély); l'éco-tourisme à Masoala (M. Bodard, CARE International).

5.4 POLLUTION ET IMPACTS INDUSTRIELS, ZONES PORTUAIRES ET TRANSPORTS MARITIMES

Des communications sur le thème suivant furent présentées: les transports maritimes (Mme Rajaonson, Ministère des Transports et de la Météorologie); le projet de développement industriel écologiquement durable (Mme Ratovoarivelo, Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat).

Lors de la discussion, les points suivants furent développés :

- (i) la priorité à donner à la ratification et à la mise en oeuvre de la Convention de Nairobi, se rapportant aux interventions sur les risques de pollution et de navigation et de la Convention MARPOL, se rapportant à l'utilisation normale des navires de tous tonnages;
- (ii) l'impossibilité pour Madagascar de considérer la convention MARPOL dans son ensemble, car sa ratification pose des problèmes de moyens, mais la possibilité de se baser sur ses recommandations précises pour l'application locale de certaines d'entre elles, en fonction de la capacité du pays;

- (iii) l'information sur l'existence de moyens de suivi des routes des navires (suivi par satellite, etc.) et l'existence de gestion des informations de navigation, pour suivre l'état de la flotte qui fréquente les eaux de Madagascar;
- (iv) l'intérêt d'une coopération régionale sur les pesticides, les produits toxiques et la navigation pour faire face aux risques de pollution.

5.5 ETATS ET PRIORITÉS DE LA RECHERCHE ENVIRONNEMENTALE A MADAGASCAR

Une communication sur l'état de la recherche environnementale à Madagascar par Mme Rakotovao, CNRE, fut présentée.

Lors de la discussion, les points suivants furent élaborés :

- (i) la prise en considération par la recherche des problèmes existants et le recentrage vers les problématiques de développement;
- (ii) le rôle important de la recherche en matière de sensibilisation et d'éducation;
- (iii) le besoin d'un recensement de l'expertise nationale dans le domaine de la GIZC et l'implication des ressources humaines nationales dans la mise en oeuvre du processus GIZC;
- (iv) la nécessité de mettre en valeur les résultats des travaux de recherche par une approche marketing de façon à participer à la pérennisation de son financement;
- (v) l'existence d'un budget de recherche dans le PE-II pour répondre à certains besoins;
- (vi) le besoin de commencer un processus de recherche dans le domaine de la GIZC en installant une station sur un lieu propre à attirer les scientifiques et des financements;
- (vii) la possibilité de création, comme au Costa-Rica, des stations de recherche et de formation sur certaines aires présentant des intérêts scientifiques pourrait attirer les chercheurs, ainsi que des financements.

5.6 AIRES PROTEGEES ET CONSERVATION

Des communications sur les thèmes suivants furent présentées : la stratégie de l'ANGAP dans les domaines de la conservation et de l'éco-tourisme dans les aires protégées (Mme Faramalala, ANGAP); les activités de conservation à Masoala (M. Bodard, CARE International); les actions du WWF dans le contexte de la conservation marine (M. Vély, WWF); le concept de Réserve de Biosphère à travers l'exemple de la Réserve de Biosphère de Mananara (Mme Raondry, UNESCO).

Une discussion s'ensuivit soulevant les questions ci-dessous :

- (i) le manque d'expérience de Madagascar sur la conservation marine, expérience réduite à la participation d'un nombre très limité d'acteurs;

- (ii) l'absence de concept national pour les aires protégées marines et, en conséquence, la nécessité de définir les statuts d'aires protégées marines en tant qu'instrument pour atteindre les objectifs du pays, qui peuvent être, par exemple, une meilleure connaissance des stocks, la protection de la biodiversité, le maintien de l'intégrité culturelle, la protection d'un écosystème contre des pressions, la mise en valeur touristique;
- (iii) la possibilité d'établir des aires protégées privées si le statut foncier s'y prête ou par bail de l'Etat;
- (iv) les risques d'avantages fiscaux aux opérateurs touristiques qui se traduiraient par une pression accrue sur les aires de conservation et qui seraient contradictoires avec le fait que la conservation est source de revenus pour ces opérateurs;
- (v) par contre, la nécessité d'étudier la possibilité de prélèvements financiers sur les utilisateurs directs des ressources et d'affecter ces prélèvements à la conservation;
- (vi) la nécessité de considérer le bailleur comme un partenaire dans le processus de conservation.

6. DECENTRALISATION

M. Rajaonshon, Ministère de l'Intérieur, présenta une communication sur le processus de décentralisation à Madagascar. Une discussion s'ensuivit :

- (i) à la question concernant la délimitation administrative et du manque de critères territoriales claires, M. Rajaonshon répondit que la délimitation des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) dépend de l'intérêt commun de tous les habitants d'une même collectivité : c'est à eux qu'il appartient de choisir leur CTD de rattachement en fonction d'intérêts globaux, culturels. Il n'y a pas de limites naturelles. En ce qui concerne la délimitation marine, le territoire maritime est inaliénable et propriété de l'Etat. C'est une responsabilité de l'Etat et non des CTD. La pêche industrielle ne relève pas du domaine des affaires locales; les autorisations sont délivrées par les autorités gouvernementales. Un des cas exceptionnels est représenté par la Commune de Nosy Be, qui a un statut particulier. Le maire gère toute l'Ile (la circonscription communale coïncide avec la circonscription départementale). Dans ce cas, un schéma directeur d'urbanisme de toute l'île est indispensable. Cela démontre la responsabilité de la CTD sur les limites du territoire;
- (ii) à la question, en matière de GIZC, peut-il exister des réglementations inter-régionales ou intercommunales ? Qui est le représentant de l'Etat habilité dans ces cas ? La réponse fut que les représentants des CTD peuvent prendre l'initiative de créer des instances intercommunales ou inter-régionales et ont la responsabilité de les gérer. Les représentants de l'Etat n'interviennent pas dans ce processus.
- (iii) à la question concernant le statut des "fokotany", il est précisé que ces communautés de base et la circonscription administrative immédiatement supérieure, dirigée par le délégué administratif d'arrondissement, ne constituent pas des CTD. Seule la ville d'Antananarivo dispose d'un délégué d'arrondissement ayant une forte délégation. Le délégué administratif

d'arrondissement n'est pas le représentant de l'Etat mais un auxiliaire du sous-préfet (département) et du préfet (Région).

- (iii) à la question concernant le pouvoir exécutif des CTD, il fut répondu que les CTD ont l'autorité d'émettre des textes réglementaires, cependant ils doivent être transmis aux représentants de l'Etat pour le contrôle de leur légalité; le représentant de l'Etat doit conseiller utilement la CTD. Le Tribunal administratif tranche en cas de litige.

7. RENFORCEMENT DES CAPACITES : IDENTIFICATION DES LACUNES DANS LE DOMAINE DE L'EXPERTISE ET DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

7.1 LE PROGRAMME COI-SIDA/SAREC SUR LES SCIENCES MARINES EN AFRIQUE DE L'EST

M. Barbière présenta le Programme de la COI-SAREC dans le domaine des sciences marines en Afrique de l'Est. Il souligna que la connaissance scientifique est une condition *sine qua non* pour répondre aux problèmes affectant les environnements marins et côtiers.

Les points suivants de discussion furent soulevés:

- (i) les problèmes de communication affectent la participation des scientifiques nationaux aux cours de formation organisés par COI-SAREC et d'autres organismes, ainsi que l'accès aux bourses disponibles;
- (ii) l'approche COI-SAREC reflète les recommandations développées par la Commission sur la recherche;
- (iii) l'importance du rôle de la science et l'importance de WIOMSA pour renforcer et promouvoir ce rôle;
- (iv) les problèmes d'entretien des équipements nécessaires à la recherche et l'approbation de l'approche COI-SAREC vis-à-vis de l'inclusion dans les propositions de projet à soumettre aux bailleurs de fonds d'une composante 'entretien', qui devrait dépasser la durée du projet/programme en question;
- (v) la proposition faite à COI-SAREC de s'adresser directement aux scientifiques en même temps que par le biais de la Commission Nationale Malgache pour l'UNESCO, faciliterait le transfert d'information et réduire les délais;
- (vi) la possibilité d'utiliser le réseau SIE (Système d'Information Environnemental) établi lors du PE-I pour les institutions scientifiques;
- (vii) la possibilité de créer un relai locale de la COI-SAREC ou de la WIOMSA permettant une circulation des informations parmi les scientifiques nationaux. Cette antenne pourrait être basée au sein d'une institution déjà opérationnelle et disposant d'un réseau de

communications adéquates; ceci permettrait un échange plus actif entre les chercheurs de Madagascar et ceux des pays avoisinants;

- (viii) Mme Rakotoariseheno a saisi cette occasion pour informer que, lors d'une réunion informelle, les institutions de recherche présentes à cet atelier ont décidé de créer un bureau de coordination dont le but sera de formuler un inventaire des ressources humaines et des compétences disponibles dans le domaine des sciences marines, qui regroupera toutes les associations déjà existantes.

L'Atelier acclama la création de cette association, ce qui a une énorme importance pour l'intégration du rôle de la science dans les activités GIZC existantes et à développer.

8. IDENTIFICATION DES MECANISMES INSTITUTIONNELS POUR LA COORDINATION ET L'EXECUTION D'ACTIVITES LIEES A LA GIZC; FORMULATION DE RECOMMANDATIONS

Mme Hatzios présenta les résultats préliminaires comparés des différentes Commissions. Une matrice regroupant les recommandations sectorielles est présentée en Annexe III-C.

Les travaux de chaque Commission nous ont permis de développer une vision approfondie de la situation. Maintenant, le défi consiste à transférer au niveau intersectoriel les recommandations formulées pour chaque secteur.

L'approche intersectorielle n'a pas été totalement perçue par les Commissions, et des lacunes au niveau institutionnel se présentent.

Par contre, l'exercice a permis de mettre en évidence des points communs aux différents secteurs : besoin de coordination entre les institutions, formation, GELOSE, application des réglementations, nécessité de développer des outils d'autofinancement.

Ensuite la formulation de recommandations spécifiques envers les deux programmes environnementaux qui fournissent un cadre pour la GIZC, le PE-II et le Programme FED/Commission de l'Océan Indien a été réalisée. A ce sujet, il a été vérifié si les principes et les critères d'évaluation de la GIZC avaient bien été appliqués à ces programmes. Un schéma qui émerge de l'analyse des résultats obtenus par les Commissions est proposé pour les recommandations à venir :

- Aspects institutionnels
- Renforcement des capacités, y compris le rôle de la science
- Participation du secteur privé
- Formalisation du réseau institutionnel, de compétences et de capacité humaine présent à cet Atelier.

M. Rakotoary expliqua que durant les deux derniers jours, des pistes et des axes ont été explorés, et que maintenant il s'agit de se poser entre autre la question suivante : "jusqu'à quel point les programmes existants répondent-ils à l'approche GIZC?"

Il souligna que la matrice de recommandation nous indique les axes principaux à suivre pour l'élaboration des recommandations finales qui, étant donné la nature de l'Atelier, devront être orientés, en particulier, vers les aspects institutionnels.

Une discussion s'ensuivit, amenant la formulation des recommandations suivantes :

Les axes:

Axe 1 : Respect des principes ICAM dans leurs aspects institutionnels

RECOMMANDATION N° 1

L'Atelier recommande l'adoption du dispositif institutionnel du PAE, présenté par l'ONE à l'atelier, pour la réalisation du GIZC. Le dispositif institutionnel au niveau national prévoit une commission spécialisée attachée au Conseil National de l'Environnement (CNE), constituée de représentants des parties concernées et ayant un rôle de concertation et de participation; un Comité Interministériel pour l'Environnement (CIME), chargé d'un rôle de coordination des opérations d'exécution. Ces instances seront appuyées par les compétences et les groupes techniques qui seront nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Ce dispositif, destiné à faciliter le lancement des programmes de GIZC, est transitoire et révisable en fonction de la politique de GIZC qui sera formulée au cours de l'exécution du PE-II.

Axe 2 : Intégration des institutions de recherche et de l'expertise technique dans les programmes

RECOMMANDATION N° 2

L'Atelier prend note avec satisfaction de la décision des représentants de la Recherche de créer un Bureau de coordination des instituts de recherche et de l'expertise existants à Madagascar, dans le but de fédérer les compétences, de conjuguer leurs efforts et d'ajouter leurs moyens. Le Bureau de coordination s'attachera à développer les efforts en matière de recherche à travers la mise en évidence des capacités nationales, la formulation de propositions aux décideurs, la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation et de communication, l'amélioration de la coordination et des méthodes de tous les organismes intervenant dans la recherche.

L'Atelier recommande que le Bureau de coordination constitue un point focal pour les programmes GIZC.

Axe 3 : Considérer et développer le rôle du secteur privé

RECOMMANDATION N° 3

L'Atelier recommande la participation du secteur privé à l'élaboration des normes, standards et des conditions pour l'investissement, ainsi que des réglementations relatives à la GIZC et ceci, à travers les dispositifs institutionnels proposés pour la GIZC à Madagascar. Cette participation du secteur privé devra également être considérée dans les mécanismes de financement de la GIZC à mettre en place.

Axe 4 : Formation du réseau d'intérêt

RECOMMANDATION N° 4

L'Atelier recommande que les institutions présentes enclencheront la constitution du réseau inhérent à la mise en place du GIZC. Les participants à cet atelier constitueront les points focaux de ce réseau GIZC, en l'élargissant à la participation de certaines institutions qui ne sont pas représentées dans le présent atelier, ainsi qu'aux groupements professionnels. Le réseau sera animé par le Ministère de l'Environnement.

Autres propositions de recommandation

RECOMMANDATION N° 5

L'Atelier recommande que Madagascar puisse bénéficier, à travers le réseau GIZC constitué, d'appuis coordonnés pour le renforcement de ses capacités en matière de GIZC. Ce réseau sera connecté avec la Commission Océanographique Intergouvernementale (COI).

RECOMMANDATION N° 6

L'atelier recommande que le renforcement de l'appui à tous les niveaux et dans tous les domaines du processus GIZC dans la région soit considéré par la sous-commission IOCINCWIO comme une des priorités de son plan de travail pour la période 1997-99.

RECOMMANDATION N° 7

L'Atelier recommande que les facteurs de pérennisation dans le processus GIZC à Madagascar soient garantis.

RECOMMANDATION N° 8

L'Atelier recommande qu'un système de communication interne entre les différents acteurs de la GIZC soit mis en place, sur la base du SIE national et régional développé dans le cadre du PAE en renforçant ses objectifs dirigés vers les régions. Le financement du PE-II sera recherché dans ce sens.

9. ADOPTION DU RAPPORT

M. Aricò présenta le rapport pour son adoption.

Le rapport fut adopté par l'Atelier.

10. CLOTURE DE L'ATELIER

M. Aricò remercia les participants pour leur contribution active et enthousiaste au déroulement de l'Atelier et la formulation des recommandations concrètes dans le domaine de la GIZC. Il invita toutes les institutions présentes à utiliser ces recommandations comme référence

pour les activités présentes et à venir dans les domaines de l'environnement marin et côtier et de la GIZC. Il remercia également les autorités locales et le Président pour sa conduite de l'Atelier, y compris pour sa tendance à laisser les participants libres de s'exprimer.

Il remercia le secrétariat, les interprètes et tout le personnel d'appui pour leur excellente assistance.

Le Président souligna que les recommandations formulées lors de l'Atelier pourront guider la composante marine PE-II dans ses orientations futures. Il remercia tous les participants nationaux et internationaux pour leur contribution, pour leur camaraderie et leur amitié ainsi que les sponsors qui ont rendu possible la réalisation de l'Atelier.

ANNEXE I

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE

1.1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

2. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.2 ELECTION D'UN PRESIDENT ET DESIGNATION D'UN RAPPORTEUR

2.3 DOCUMENTATION

2.4 ORGANISATION

3. ASPECTS THEORIQUES ET CONCEPTUELS

3.1 PRESENTATION DU CONCEPT DE LA GICZ, Y COMPRIS DIRECTIVES, PROCEDURES ET METHODOLOGIES APPLIQUEES

3.2 PRESENTATION D'ETUDES DE CAS EN RELATION A LA GICZ

4. PROGRAMMES NATIONAUX ET ACTIVITES LIES A LA GICZ, EN DEVELOPPEMENT OU EXISTANTS, ET MECANISMES INSTITUTIONNELS ASSOCIES

4.1 PRESENTATION DE L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT COTIER DE MADAGASCAR

4.2 LE PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENTAL (PAE) DE MADAGASCAR ET LA COMPOSANTE MARINE ET COTIERE DE SON PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL - PHASE II

4.3 LA COMPOSANTE MALGACHE DU PROGRAMME REGIONAL ENVIRONNEMENT FED/COI (PRE) : POINT DE SITUATION

4.4 ACTIONS DE LA BANQUE MONDIALE EN FAVEUR DE LA GIZC

5. ACTIVITES, INTERETS ET CONTRAINTES PARMIS LES DIFFERENTS SECTEURS ECONOMIQUES ET LE ROLE DE LA RECHERCHE ENVIRONNEMENTALE. MECANISMES INSTITUTIONNELS ASSOCIES

5.1 PECHE ET AQUACULTURE

5.2 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GESTION DE L'ESPACE

5.3 TOURISME (Y COMPRIS ECO-TOURISME)

5.4 POLLUTION ET IMPACTS INDUSTRIELS, ZONES PORTUAIRES ET TRANSPORTS MARITIMES

5.5 ETATS ET PRIORITES DE LA RECHERCHE ENVIRONNEMENTALE À MADAGASCAR

5.6 AIRES PROTEGEES ET CONSERVATION

- 6. DECENTRALIZATION**
- 7. RENFORCEMENT DES CAPACITES : IDENTIFICATION DES LACUNES DANS LE DOMAINE DE L'EXPERTISE ET DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES**
 - 7.1 LE PROGRAMME COI-SIDA/SAREC SUR LES SCIENCES MARINES EN AFRIQUE DE L'EST
- 8. IDENTIFICATION DES MECANISMES INSTITUTIONNELS POUR LA COORDINATION ET L'EXECUTION D'ACTIVITES LIEES A LA GICZ; FORMULATION DE RECOMMANDATIONS**
- 9. ADOPTION DU RAPPORT**
- 10. CLOTURE DE L'ATELIER**

ANNEXE II

DISCOURS

A. MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT (ONE)

Monsieur Le Ministre de l'Environnement
Monsieur Le Maire de la Commune Urbaine de la Ville de Nosy Be
Mesdames et Messieurs les Représentants des divers Institutions et Organismes Internationaux,
Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux et Directeurs
Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de pouvoir vous exprimer combien nous éprouvons la joie de voir se concrétiser cet atelier sur la gestion intégrée des zones côtières, organisé conjointement par la Commission Océanographique Intergouvernementale, la Banque Mondiale, le Sida/SAREC ou Agence Suédoise pour la Coopération en matière de recherche avec les pays en développement, appuyés par l'Office National pour l'Environnement.

Cet atelier se justifie pour plusieurs raisons.

Il se justifie tout d'abord par l'émergence en cette fin de siècle d'une prise de conscience à l'échelle internationale sur l'avancement des dégradations des zones côtières tant dans les pays riches que dans les pays en développement.

Il se justifie ensuite par la détermination du Gouvernement Malgache de gérer dorénavant l'environnement marin et côtier d'une manière durable et ce, par l'introduction d'une composante s'y rapportant dans la deuxième phase de son Plan d'Action Environnementale.

Il se justifie enfin par la nécessité d'un échange d'expériences inter-pays sur la politique de gestion des ressources marines et côtières, car la connaissance de ce que font les autres peut être un stimulant utile de planification.

Depuis que cet atelier a été décidé, on peut dire qu'il a connu et connaît encore un retentissement inattendu, si l'on en juge par le nombre d'organismes ou d'institutions qui ont demandé à s'y faire représenter ; mais devant de nombreux problèmes d'organisation et de logistique, les organisateurs ont dû limiter le nombre de participants, et si vous êtes présents ici aujourd'hui, c'est parce que vous avez été jugés les plus aptes à apporter les meilleures contributions pour que notre atelier atteigne les objectifs qui lui sont assignés, notamment ceux qui me paraissent les plus importants, à savoir :

- identification des impacts des activités humaines sur les zones côtières, ainsi que des politiques et mécanismes pouvant les atténuer,

- examen de tous les problèmes et contraintes liés à ces zones et recherche de solutions pour les résoudre,
- formulation de recommandations pour des plans d'actions concrètes.

Nous nous réjouissons en effet, de voir dans cette salle des sommités étrangères connues par leur érudition, des personnalités de haut niveau tant du secteur public que du secteur privé du pays, toutes aussi distinguées les unes que les autres, soit en connaissance des contextes socio-culturels dans l'exploitation des zones côtières, soit en connaissance de solutions techniques intégrées pour une gestion rationnelle de ces zones.

Je suis sûr qu'à travers les communications qui nous seront présentées et les travaux de groupe qui seront organisés, des résultats de la plus haute importance sortiront de notre atelier.

Pour conclure, permettez-moi d'adresser nos plus vifs remerciements à Monsieur le Ministre de l'Environnement qui a bien voulu parrainer la cérémonie d'ouverture de cet atelier. Monsieur le Ministre, le fait que le premier atelier auquel vous assistez depuis votre nomination dans le Gouvernement est le nôtre nous honore au plus haut point et nous vous en sommes vivement reconnaissants.

Je veux dire également merci aux bailleurs de fonds de cet atelier : la COI de l'UNESCO, la Banque Mondiale et le Sida/SAREC.

Mes remerciements vont aussi aux experts tant nationaux qu'étrangers et à tous les participants qui ont répondu favorablement à notre invitation.

Mais, je n'aurai gardé d'oublier les autorités administratives de Nosy Be, auxquelles j'adresse l'expression de notre profonde gratitude pour leur accueil chaleureux et leur hospitalité.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un bon séjour à Nosy Be et un excellent travail.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

B. MONSIEUR LE REPRESENTANT DE LA COMMISSION OCEANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE DE L'UNESCO

Honorable Ministre de l'Environnement,
Distingués invités et collègues,
Mesdames et Messieurs,

En cette auspiciuse occasion de l'ouverture de l'atelier sur la gestion intégrée des zones côtières, Je voudrais tout d'abord remercier, au nom du Secrétaire exécutif de la Commission Océanographique Intergouvernementale (COI), le Gouvernement de Madagascar pour héberger cette importante réunion et ce dans un décor étonnant. Je profite de cette occasion pour vous informer que pour des raisons liées à l'organisation de la Deuxième Conférence Politique sur la GIZC, qui se tiendra aux Seychelles du 23 au 26 octobre 1996, l'Agence Internationale Suédoise pour le

Développement et son Département pour la Recherche (Sida/SAREC) ne peuvent pas être présents à cet Atelier. Par conséquent, Sida/SAREC sera représenté par la COI en cette occasion. Je voudrais aussi exprimer ma gratitude envers l'Honorable Ministre de l'Environnement, qui nous a fait aujourd'hui l'honneur de sa gracieuse présence, démontrant ainsi l'intérêt qu'il porte à cet atelier. Enfin, je voudrai remercier Mr Jean-Chry Rakotoary, Directeur des opérations à l'Office National pour l'Environnement, pour avoir rendu possible l'organisation de cet évènement.

L'Atelier qui nous réunit ici autour du thème de la Gestion intégrée des zones côtières, part d'un constat d'actualité: les zones littorales, territoires géographiques étroits aux écosystèmes variés et très fragiles, économiquement convoités, ont besoin d'une politique de gestion globale et adaptée à leurs spécificités. La pertinence tient aussi du fait qu'il s'inscrit en droite ligne dans le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement CNUED, et dans la mise en oeuvre de la Convention sur la Diversité Biologique, et la Convention Cadre sur les Changements Climatiques. En effet l'utilisation d'une gestion intégrée des zones côtières a été identifiée comme étant le processus le plus approprié pour adresser les problèmes d'utilisation des ressources naturelles et d'aménagement actuel ainsi qu'à long terme. Au niveau régional, le Gouvernement de Madagascar a déjà démontré son engagement en signant en 1993 la Déclaration d'Arusha, issue de la Conférence Politique sur la gestion intégrée des zones côtières. Le suivi de cette conférence dans les prochains jours aux Seychelles est une preuve de cette nouvelle volonté politique.

La Commission Océanographique Intergouvernementale a comme objectif central de promouvoir la recherche marine scientifique et les services océanographiques associés en vue de mieux comprendre la nature et les ressources des océans à travers des actions concertées de ses membres. C'est dans le Cadre de son Programme co-opératifs avec la Sida/SAREC dans le domaine des sciences marines en Afrique de l'Est et de ce effort conjoint de coopération entre l'IOC et la Banque Mondiale que l'Atelier prend place.

Enfin je voudrais saluer la présence à cet atelier des éminentes personnalités du monde scientifique représentant une multitude de secteurs et d'activités économiques, et leur souhaiter plein succès aux travaux de l'Atelier de Madagascar sur la Gestion Intégrée des Zones Côtières.

Je tiens à souhaiter à tous les participants au nom du Secrétaire exécutif de la COI, Dr. Kullenberg, un bon déroulement de l'Atelier et un travail fructueux. Je vous remercie pour votre attention.

C. MADAME LA REPRESENTANTE DE LA BANQUE MONDIALE

Monsieur le Ministre de l'Environnement,
Monsieur le Maire de la Commune Urbaine de Nosy Be,
Messieurs les Représentants des Organisations Internationales,
Chers Collègues,

Je suis très contente d'être ici parmi vous pour l'ouverture de cet atelier si important et si attendu à Madagascar. C'est le quatrième atelier sur la gestion intégrée des zones côtières au niveau national que la Banque Mondiale a appuyé dans ce domaine d'activités au niveau régional. Cet atelier

a été organisé d'une façon conjointe avec des partenaires connus comme SIDA-SAREC et la COI (Commission Océanographique Intergouvernementale).

Ce processus reflète le fait que la Banque Mondiale et des pays de la région reconnaissent progressivement l'importance de la gestion intégrée des zones côtières comme base d'un développement durable.

Je souhaite que l'atelier permette de poursuivre un dialogue qui a commencé à s'instaurer entre les secteurs de la zone côtière, et qu'il soit l'occasion de formaliser des liens qui sont appelés à se renforcer chaque jour un peu plus, et j'espère, à durer.

A travers le Projet PE-II (Programme Environnement II), la Banque Mondiale continuera à apporter son soutien à cette forme de gestion des ressources marines et côtières parce qu'elle est convaincue de la relation fondamentale entre une bonne gestion et le bien-être propulsant les Communautés locales qui dépendent de ces ressources marines et le développement économique de la Nation.

D. MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT A MADAGASCAR

Monsieur le Maire de la Commune Urbaine de Nosy Be
Messieurs les Représentants des divers Organismes Internationaux,
Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un réel plaisir et un grand honneur de pouvoir être parmi vous aujourd'hui pour procéder à l'ouverture de cet atelier sur la gestion intégrée des zones côtières.

C'est un plaisir car cet atelier est le premier dans le domaine de l'environnement auquel j'assiste depuis ma nomination en qualité de Ministre de l'Environnement.

C'est également un honneur, puisque j'ai devant moi un public composé de représentants de divers pays et d'organismes étrangers et internationaux, de représentants de l'Administration et d'institutions malgaches et de personnalités politiques et administratives de cette île si charmante et si célèbre de Nosy Be.

Vous tous présents ici, venus de pays lointains ou des différentes régions de Madagascar, veuillez recevoir les salutations de bienvenue que je vous adresse.

Vos travaux portent sur la gestion intégrée des zones côtières. Cette question constitue l'une des préoccupations majeures des environnementalistes du monde entier depuis quelques années. En effet d'après les études faites 60 % de la population de notre planète occupe actuellement les franges côtières sur une largeur de 60 Km, et si des travaux d'aménagement ou de protection des ressources naturelles de ces milieux ne sont pas entrepris, des dégradations inévitables y sévront dans un avenir proche. Madagascar avec des 5.000 km de côtes n'échappe pas à ces menaces, surtout dans les portions densément peuplées où des problèmes parfois graves s'observent depuis quelques années.

Egalement dans les années 1960, l'humanité a commencé à comprendre que notre "maison" la Terre est un petit vaisseau spatial dans lequel prennent place des millions et des millions de personnes. Je crois que nous avons alors compris que, pour le meilleur et pour le pire, nous vivions en interdépendance.

Notre espace d'analyse devra ainsi être étendu et ne devrait pas seulement se limiter à des zones géographiques particulières.

Sans vouloir anticiper sur le programme de cet atelier, je crois qu'il faut orienter nos regards sur certains facteurs importants devant être pris en compte dans la gestion intégrée de nos zones côtières. Je veux parler des pollutions biologiques et chimiques dues à l'absence de traitement des rejets urbains et industriels, de l'augmentation localisée de la pression de pêche, de l'excès de sédimentation terrigène résultant des phénomènes d'érosion dans les bassins versants dénudés, des risques de développement désordonné de l'aquaculture, de la surexploitation des ressources ligneuses des mangroves, etc...

Il me semble que jusqu'à maintenant l'atténuation de ces facteurs n'a pas encore fait l'objet d'une action concertée. Il est donc opportun dans le contexte national de décentralisation de définir et de mettre en oeuvre une approche intégrée de la gestion de nos zones côtières, approche d'autant plus nécessaire que les acteurs intervenant dans ces milieux sont multiples, car ils touchent aussi bien la pêche, l'agriculture, l'élevage, la ville, l'industrie, le tourisme, la forêt, la navigation.

Aussi, cet atelier vient-il à point nommé et j'en félicite chaleureusement ses organisateurs. Ses résultats permettront j'en suis sûr de donner des orientations pertinentes quant à la composante Environnement marin et côtier dont l'intégration a été décidée dans le cadre du prochain Programme Environnement II.

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, Madagascar possède des écosystèmes marins et économiques. C'est pourquoi vos délibérations sur leur gestion intégrée, auxquelles je souhaite plein succès, seront suivies par mon Département avec un intérêt particulier, afin que vos recommandations soient prises en compte pour l'élaboration et la mise en oeuvre d'une stratégie nationale, ainsi que pour la concertation et la coordination des politiques au niveau régional et multilocal.

Avant de conclure, permettez-moi de féliciter une fois encore et de remercier les organisateurs pour l'initiative de cet atelier.

Nos remerciements vont aussi à tous les experts tant nationaux qu'étrangers ainsi qu'à tous les participants qui ont bien voulu se soustraire à leurs occupations pour venir partager leurs idées sur les objectifs de cette rencontre.

Il ne me reste qu'à déclarer ouvert l'Atelier sur la gestion intégrée de la zone côtière.

Merci de votre aimable attention.

ANNEXE III

GROUPES DE TRAVAIL

A. LES TERMES DE REFERENCE

Les commissions devront identifier les points suivants de manière brève et concise (temps total disponible pour l'ensemble des points = 1 h 30). En premier lieu, un président devra être choisi. Il nommera un rapporteur de la commission. Le président et les rapporteurs auront en charge:

- (i) la gestion des discussions et des débats;
- (ii) la rédaction d'un résumé des discussions qui sera inséré dans le rapport final de l'atelier (environ 3 pages);
- (iii) la présentation en séance plénière d'un résumé plus succinct (5 mn) en vue de la discussion intersectorielle.

Dans leurs discussions les participants devront tenir compte des points suivants pour l'élaboration du rapport:

1. Identification des principaux problèmes
2. Etat des connaissances relatives aux problèmes
3. Identification des causes
4. Les liens avec les autres secteurs d'activité
5. Les acteurs en cause
6. La situation institutionnelle
7. Solutions et recommandations (techniques, institutionnelles, financières, réglementaires et instruments économiques) pour résoudre ces problèmes dans le cadre de la gestion intégrée des zones côtières

B. RAPPORT DES RÉSULTATS

COMMISSION 1 : PECHE ET AQUACULTURE

M. Heritiana RANDRIAMIARANA (**Président**)

M. Germain DASYLVA (**Vice-Président**)

Mme Irène DASO (**Rapporteur**)

- 1. Identification des principaux problèmes**
 - (i) problèmes de législation: sont-elles adaptées aux conditions locales actuelles?
 - (ii) méconnaissances des stocks
 - (iii) non-fiabilité des éléments statistiques
 - (iv) insuffisance de formation/nécessité d'un Système d'information, d'éducation et de formation (SIEF) à tous niveaux

- (v) non-respect des législations en vigueur et manque de contrôle
- (vi) problèmes d'approvisionnement en matériel de pêche
- (vii) mauvaise exploitation des lagons
 - (a) surexploitation à l'intérieur des lagons
 - (b) insuffisante exploitation à l'intérieur des lagons
- (viii) problèmes environnementaux liés aux "by-catch"
- (ix) pêche illicite
- (x) techniques de pêche destructive
- (xi) absence de coordination entre les projets
- (xii) problème socio-économique
- (xiii) problème qualité/salubrité/hygiène
- (xiv) impacts sur la zone périphériques (fabrication de pirogues)
- (xv) sécurité maritime
- (xvi) plan d'aménagement non défini
- (xvii) auto-contrôle inexistant
- (xviii) pollution par d'autres secteurs

2. Etat des connaissances relatives aux problèmes

- (i) connaissance des problèmes à approfondir
- (ii) connaissances souvent empiriques
- (iii) problèmes faiblement qualifiés et non quantifiés
- (iv) pertes de temps sur les faux problèmes
- (v) pas d'études d'impacts

3. Identification des causes

- (i) pauvreté/pression économique
- (ii) manque de structures SIEF
- (iii) aspects socio-culturels
- (iv) manque d'assainissement
- (v) manque de moyens
- (vi) manque de communications
- (vii) manque d'organisation
- (viii) manque d'alternatives
- (ix) inexistence de planification/plan d'aménagement assez clair et vulgarisé
- (x) plan de développement non concerté

4. Les liens avec les autres secteurs d'activité

- (i) diversification des activités
- (ii) intégration des activités
- (iii) conflits d'intérêts avec d'autres secteurs d'activités
- (iv) impacts des autres secteurs
- (v) impacts sur les autres secteurs

5. Les acteurs en cause

- (i) pêcheurs, opérateurs et autres intervenants de la filière pêche

- (ii) Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques (MPRH), Ministère de l'Environnement, Ministère de l'Energie et des Mines, Ministère des Transports, Ministère du Tourisme, Ministère de l'Aménagement du Territoire, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Santé, Ministère de la Population, Ministère de la Jeunesse, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Education, Formation Professionnelle
- (iii) Agences d'exécution: ONE, ANGAP, ANAE, FTM
- (iv) CNRO, CNRE, IHSM, CNRIT
- (v) ONG qui s'occupent de pêche
- (vi) Groupement/association des professionnels

6. La situation institutionnelle

- (i) activités sectorielles dispersées et ponctuelles
- (ii) rôles et responsabilités de chaque intervenant, assez flou
- (iii) pas de niveaux de coordination
- (iv) moyens très limités des Ministères
- (v) actions selon les disponibilités de fonds

7. Solutions et recommandations (techniques, institutionnelles, financières, réglementaires et instruments économiques) pour résoudre ces problèmes dans le cadre de la gestion intégrée des zones côtières

- (i) application concrète des recommandations antérieures
- (ii) gestion de l'information améliorée
- (iii) amélioration de l'éducation et de la formation
- (iv) application GELOSE (Gestion communautaire locale des ressources halieutiques)
- (v) structuration des professionnels
- (vi) plan d'aménagement rationnel des pêcheries
- (vii) utilisation de technologies de pêche
- (viii) approche intégrée du développement de pêche traditionnelle
- (ix) actualisation de la législation et adaptation
- (x) amélioration de la filière/qualité après capture
- (xi) implication des acteurs dans la prise des décisions
- (xii) connaissances de l'état des stocks
- (xiii) mise en place d'un système d'évaluation
- (xiv) participation des opérateurs dans le contrôle et la surveillance

COMMISSION 2 : PLAN D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

M. Henri RAHARISON (Président)
Mme Fleurette ANDRIANTSILAVO (Rapporteur)

1. Problèmes identifiés

- (i) conflits d'usage de l'espace
- (ii) insertion des grands projets d'investissement dans une région
- (iii) problème foncier : pas de sécurisation foncière
- (iv) problème institutionnel
 - (a) responsabilités mal définies
 - (b) chevauchement d'activités

- (c) affectation de l'espace
- (d) rôle des collectivités territoriales décentralisées (CTD)?
- (v) inexistence de plans d'aménagement (plans d'occupation des sols, zonage)
- (vi) inadaptation des infrastructures et des équipements
- (vii) pratiques agricoles destructrices, surtout en amont
- (viii) décentralisation non effective; responsabilité des CTD pas encore clair

2. Etat des connaissances

- (i) études ponctuelles
 - (a) à l'ouest : des connaissances sur l'utilisation de l'espace, sur l'évolution des structures de production
 - (b) au sud : de même
 - (c) au sud-est : résultats des travaux de l'ODASE et du FOFIFA
 - (d) au nord : rien à part la CAVAGI avec un fait très frappant : la pratique anarchique de la culture sur brûlis (*tavy*)
- (ii) des systèmes d'information géographiques tels que le SIG des aires protégées (AP) de l'ANGAP
- (iii) le projet d'Inventaire écologique forestier national (IEFN) de la Direction des eaux et forêts (DEF) : zonation et occupation des sols de tout Madagascar
- (iv) dans le domaine foncier, le cadastre n'est pas encore généralisé
 - (a) sur la zone côtière, il n'y a pas de cadastre à l'exception du Nord (Montagne d'Ambre)
 - (b) existence d'une législation sur la gestion des bandes littorales
- (v) il n'y a pas de connaissance globale, synthétique et opérationnelle

3. Identification des causes

- (i) absence de cadastre
- (ii) pas de cartes de vocation et de potentialités des sols
- (iii) non appropriation du code de l'urbanisme
- (iv) conflits entre droit coutumier et droit moderne
- (v) concurrence et évolution des systèmes de production
- (vi) pas de politique d'aménagement du territoire
- (vii) manque d'alternatives viables
- (viii) centralisation excessive
- (ix) pas de politique de fixation des populations, manque de gestion des flux de population
- (x) déséquilibre des potentialités par zone

4. Liens avec les autres secteurs

La gestion de l'espace est un lien transversal pour presque tous les acteurs :

Fort : - agriculture
- population
- énergie
- urbanisme

Moyen :- mines
- investissement industriel
- tourisme

- aquaculture

Faible : - transport

5. Les acteurs

- (i) l'exécutif et les législateurs
- (ii) la population
 - (a) les migrants
 - (b) les sédentaires non sécurisés foncièrement, pratiquant ou adoptant des techniques non soutenables
- (iii) les investisseurs
- (iv) les exploitants illicites
- (v) les services techniques

6. Situation institutionnelle

- (i) instable (instabilité politique)
- (ii) cloisonnement des institutions, donc pas de communication, fragmentation et duplication
- (iii) responsabilités mal définies, donc empiétements
- (iv) insuffisance des capacités spécialisées au sein des institutions
- (v) manque de données de base pour la prise de décision
- (vi) centralisation excessive
- (vii) loi sur la décentralisation ratifiée mais non encore effective
- (viii) pas de coordination, d'harmonisation (nationale, locale) des politiques

7. Solutions et recommandations

Techniques :

- (i) mise en place des outils d'aménagement (zonage : plans et schémas d'aménagement)
- (ii) études d'impact environnementale
- (iii) évaluation environnementale
- (iv) études d'impact programmatiques et stratégiques (par secteurs)
- (v) SIG
- (vi) formation, éducation, conscientisation, vulgarisation
- (vii) gestion de terroirs

Institutionnelles :

- (i) mise en place du Comité interministériel pour l'environnement (CIME), des CRP
- (ii) formation: augmentation des capacités à tous les niveaux
- (iii) harmonisation et mise en cohérence des différentes politiques
- (iv) mise en place des capacités de gestion locale des Collectivités territoriales décentralisées (CTD), des CRP (instruments et compétences)
- (v) définition claire des mandats et responsabilités des institutions
- (vi) application de la Loi sur la Gestion locale sécurisée des ressources renouvelables (GELOSE)

Réglementaires :

- (i) mise à jour du Code de l'urbanisme et de l'habitat
- (ii) mise en place d'un code foncier

- (iii) normes et qualités
- (iv) application des dispositions du décret sur la Mise en compatibilité des investissements et de l'environnement (MECIE)
- (v) contrôle de l'application des réglementations :
 - (a) renforcement du système de contrôle
 - (b) solutions d'autofinancement du contrôle
 - (c) cadre juridique pour l'utilisation sécurisée de l'espace marin

Financières et économiques :

- (i) application de la réglementation concernant les taxes, impôts et redevances
- (ii) mesures incitatives, dont la fiscalité, pour appeler les "investissements durables"

COMMISSION 3 : TOURISME (Y COMPRIS ECO-TOURISME)

M. Rondolph PAYET (Président)
M. Dominique BODARD (Vice-Président)

1. Identification des principaux problèmes

- (i) Faible effet d'entraînement du tourisme sur la population locale
- (ii) manque de termes de référence pour l'éco-tourisme : les objectifs ne sont pas assez clairs
- (iii) pas de valorisation des ressources (guides, brochures, etc.)
- (iv) connaissance des milieux insuffisante, ainsi que les impacts éventuels (manque d'études d'impacts environnementaux sur les projets du tourisme et de l'éco-tourisme)
- (v) manque d'infrastructure des transports : routier, avion, ferroviaire
- (vi) érosion culturelle (ex : mendicité, etc.)
- (vii) manque de gestion et de professionnalisme
- (viii) problèmes de télécommunication
- (ix) absence de politique en matière de valorisation culturelle
- (x) pas de normes de construction sur le littoral
- (xi) manque de marketing à l'étranger
- (xii) destination onéreuse
- (xiii) manque de normes d'assainissement (pollution par les industries touristiques), la pollution représentant un frein pour le développement touristique)

2. Etat des connaissances relatives aux problèmes

- (i) plan directeur local à Tuléar
- (ii) connaissances existantes mais ne sont pas valorisées/vulgarisées

3. Identification des causes

- (i) manque d'évaluation d'impacts environnementaux
- (ii) on ne se préoccupe pas des conséquences indirectes (baleines)
- (iii) les opérateurs ne sont pas préparés/formés sur la gestion des ressources naturelles
- (iv) pas de sensibilisation/information des populations locales (centres d'interprétation, classes "vertes")
- (v) insuffisance de planification
- (vi) pas d'agréments ("licencing") pour les opérateurs

- (vii) manque de sécurisation de l'investissement
- (viii) certains opérateurs ne paient pas des taxes locales (isolation du milieu nautique/fiscalité/culture)
- (ix) pas de contrats formels entre communautés locales et opérateurs
- (x) pas de coordination entre acteurs (populations, institutions, opérateurs)

4. Les liens avec les autres secteurs d'activité

Liens directs :

- (i) conservation (aides protégées)
- (ii) urbanisme
- (iii) transports
- (iv) aménagement du territoire
- (v) recherche
- (vi) éducation
- (vii) santé
- (viii) infrastructure et télécommunications
- (ix) culture

Liens concernés :

- (i) agriculture
- (ii) artisanat
- (iii) forêts
- (iv) industries côtières

Liens indirectement concernés : autres

5. Les acteurs en cause

- (i) communautés
- (ii) syndicats hôteliers
- (iii) opérateurs
- (iv) collectivités locales
- (v) éducateurs
- (vi) chercheurs
- (vii) touristes
- (viii) investisseurs
- (ix) administrations gouvernementales
- (x) leaders traditionnels
- (xi) autorités traditionnelles
- (xii) autorités modernes (élues)
- (xiii) milieu
- (xiv) industriels
- (xv) ONG

6. La situation institutionnelle

- (i) Ministère du Tourisme
- (ii) communautés nationales du développement du tourisme

- (iii) Maison du Tourisme
- (iv) 18 organisations professionnelles locales
- (v) 14 délégations régionales du Ministère du Tourisme
- (vi) ANGAP
- (vii) Ministère de l'Environnement : coordination/suivi des impacts du tourisme
- (viii) futures cellules environnementales des ministères concernés (Comité Interministériel de l'Environnement, ...)
- (ix) associations, ONG (nationales et internationales) [législation à l'étude]
- (x) réseaux internationaux liés au développement du tourisme (trop de promotion par rapport aux capacités accueil)
- (xi) Commission de l'Océan Indien : Programme Régional pour le Tourisme (Quartier général : Seychelles - en cours de formation)

7. Solutions et recommandations (techniques, institutionnelles, financières, réglementaires et instruments économiques) pour résoudre ces problèmes dans le cadre de la gestion intégrée des zones côtières

Techniques :

- (i) planification
- (ii) coordination (collaboration; intégration à tous les niveaux de la politique nationale)
- (iii) système de suivi pour mesurer les effets/impacts et élaborés les niveaux d'utilisation
- (iv) formation/éducation/encadrement
- (v) recherche

Institutionnel :

- (i) clarification/fortification des procédures pour développer les projets touristiques; guichet unique pour les investisseurs
- (ii) élaborer normes/standard et le faire respecter par le Ministère du Tourisme (?) ou autres
- (iii) label environnemental (charte des opérateurs hôteliers et touristiques) [obligations de bonne conduite] -->label vert et bleu accordé aux opérateurs signataires

Finances :

- (i) outils de redistribution dans la communication
- (ii) outils de micro-réalisation touristique à disposition des collectifs locaux/associations/ONG

Réglementaires :

- (i) casser le monopole des transports aériens (en faveur de la libéralisation - risques pour les transports locaux non rentables)
- (ii) schéma directeur local d'urbanisme
- (iii) contrat entre opérateurs/état/collectifs locaux (GELOSE), avec adaptation au cas assimilé de "GELOSE marine"
- (iv) classification des hôtels

Instruments économiques :

- (i) tourisme haut de gamme : droits d'entrée très élevés pour avoir accès à des zones d'intérêt exceptionnel (avec limite stricte sur le nombre annuel de visiteurs)
- (ii) investissements en matière grise : éducation, formation

- (iii) parcs/réserves gérées par privés (un privé ne peut pas gérer un patrimoine de l'état : possibilité de bail ?)

COMMISSION 4 : POLLUTION ET IMPACTS INDUSTRIELS, ZONES PORTUAIRES ET TRANSPORTS MARITIMES

M. Man Wai RABENEVANANA (**Président**)
Mlle Claudine RAMIARISON (**Rapporteur**)

1. Problèmes identifiés

- (i) transport maritime
 - (a) manque d'installations portuaires de réception des ordures des navires, les résidus d'hydrocarbure et des eaux de ballast
 - (b) manque d'installation de traitement des eaux usées
 - (c) manque de coordination en cas d'accidents de navigation
 - (d) obsolescence des informations nautiques
 - (e) non-étanchéité des côtes, donc surveillance difficile, donc transport illicite des ressources
 - (f) décalage entre politique et moyens de mise en oeuvre
- (ii) urbain et industrie
 - (a) *cf* "land use"
 - (b) dispositions réglementaires trop générales
 - (c) capacités institutionnelles insuffisantes
 - (d) moyens de contrôle des pollutions insuffisants
 - (e) capacité de réalisation et d'évaluation des études d'impact insuffisantes
 - (f) pas de mesures incitatives pour les technologies propres
 - (g) implantations industrielles non planifiées
 - (h) pas de données de base sur la pollution industrielle
 - (i) inadéquation des infrastructures des réseaux d'aménagement
 - (j) culture urbaine insuffisante
 - (k) déséquilibre entre offre et demande de logements

2. Etat des connaissances

- (i) plusieurs études ont été réalisées
- (ii) informations non actualisées pour la plupart de ces études

3. Identification des causes

- (i) problème des moyens
- (ii) absence de plans d'aménagement et d'urbanisme actualisés
- (iii) pas de développement du secteur industriel
- (iv) gestion au cas par cas des problèmes
- (v) absence de civisme et d'information

4. Liens avec les autres secteurs

Pressions plus fortes sur les secteurs suivants :

- (i) pêche

- (ii) forêt
- (iii) santé et social
- (iv) tourisme
- (v) agriculture

5. Les acteurs en cause

- (i) la population citadine
- (ii) les dirigeants politiques
- (iii) les opérateurs

6. Situation institutionnelle

- (i) chevauchement institutionnel

7. Solutions et recommandations

Techniques :

- (i) schémas d'aménagement
- (ii) application de la politique de Développement industriel écologiquement durable (DIED)
- (iii) formation
- (iv) application de toutes les recommandations antérieures
- (v) professionnalisation des administrations
- (vi) inscription des priorités nationales du programme urbain
- (vii) mise à jour des informations nautiques existantes et établissement dans des zones prioritaires où ces informations n'existent pas (et rapatriement à Madagascar des planches de base des cartes marines)
- (viii) mise en place d'un plan de prévention et d'intervention respectivement pour les cas de risques et les cas d'accident

Institutionnelles :

- (i) mise en place d'une structure de coordination mixte pour la GIZC
- (ii) développement des associations en milieu urbain (gestion urbaine, ...)

Réglementaires :

- (i) refonte des codes maritimes et urbains
- (ii) ratification et application des conventions internationales
- (iii) réglementation en matière de pollutions

Financières et économiques :

- (i) mesures incitatives pour la mise en place:
 - (a) d'un régime préférentiel en matière fiscale
 - (b) du principe "pollueur-payeur"
 - (c) création d'un fond d'indemnisation prévu par les conventions internationales

COMMISSION 5 : ETATS ET PRIORITÉS DE LA RECHERCHE ENVIRONNEMENTALE À MADAGASCAR

M. O. SCHAAN (Président)

M. Man Waï RABENEVANANA (Rapporteur)

1. Problèmes identifiés

- (i) insuffisance générale de financement et d'infrastructures
- (ii) duplication des travaux et isolement des centres de recherche
- (iii) sous-utilisation des ressources humaines
- (iv) non-sollicitation des chercheurs nationaux
- (v) inadaptation du langage scientifique à l'usage du grand public
- (vi) manque de précision des bases de la recherche
- (vii) données obsolètes
- (viii) données nouvelles trop localisées ou parcellaires
- (ix) faible sollicitation des sciences sociales

2. Etat des connaissances

- (i) publication de trois rapports:
 - (a) rapport "Trodec" (PNUD/FAO) sur la coordination de la recherche, sur les priorités et la réorganisation institutionnelle
 - (b) Rapport KEPEM sur les activités en zone côtière
 - (c) Rapport Ranaivoson (projet régional thonier COI) sur l'évaluation de la recherche halieutique dans les pays de l'Océan Indien

3. Identification des causes

- (i) la recherche n'est pas une priorité du Gouvernement
- (ii) incompréhension du rôle de la recherche
- (iii) manque de coordination entre :
 - (a) les chercheurs
 - (b) les institutions
- (iv) non-considération des compétences existantes
- (v) inexistence d'un système d'évaluation des chercheurs
- (vi) inexistence de structures de valorisation de la recherche au niveau des institutions
- (vii) inexistence d'une politique de la recherche à moyen-long termes
- (viii) la recherche est tributaire des systèmes de financements nationaux et extérieurs
- (ix) isolement des chercheurs et des institutions de recherche par rapport au monde du développement
- (x) cloisonnement de la recherche par secteur

4. Liens avec les autres secteurs

- (i) peu de contact avec le monde du développement. L'existence des groupements des professionnels de la pêche (crevettes, trépangs) a annoncé le rapprochement des professionnels et de la recherche
- (ii) la recherche n'est pas assez multidisciplinaire

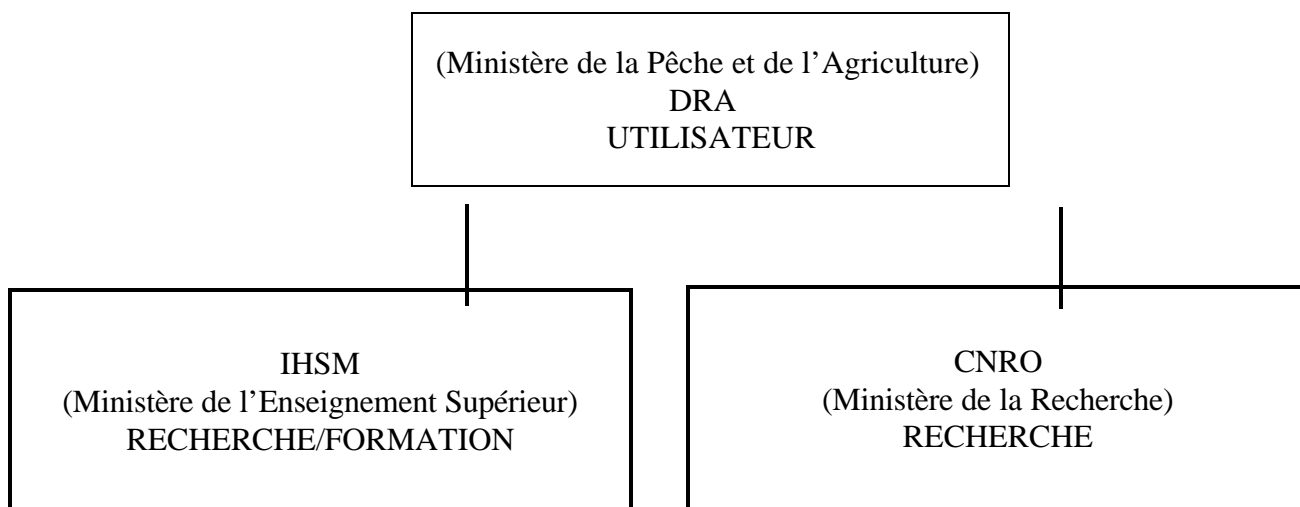
5. Les acteurs

[aucune contribution]

6. Situation institutionnelle

Les institutions de recherche travaillant dans le domaine marin et côtier sont sous tutelle des différents ministères (Ministère de la Recherche Scientifique, Ministère de l'Enseignement Supérieur) et des principaux utilisateurs de résultats des recherches appartiennent également à différents Ministères (Ministère de la Pêche et de l'Agriculture, Ministère de l'Environnement, Ministère du Tourisme, etc.)

Actuellement, au niveau du Ministère de la Pêche et de l'Agriculture, il est prévu la création d'un service Recherche/Formation halieutique pour pouvoir établir la relation :



7. Solutions et recommandations

Techniques :

- (i) sensibilisation des décideurs sur le rôle de la recherche
- (ii) mise en place d'un système de communication et d'information
 - (a) entre les chercheurs
 - (b) entre les institutions nationales et internationales
 - (c) création d'un réseau de connaissances, d'échange d'expériences, de ressources humaines au niveau national et régional, doté d'équipement et d'un budget de fonctionnement
 - (d) adaptation de la recherche aux nouveaux besoins des secteurs d'activité
 - (e) intégration de la recherche dans les projets de développement
 - (f) remise à jour des connaissances des écosystèmes, des ressources et des structures sociales
 - (g) renforcement des capacités, des équipements et des infrastructures des institutions existantes

Institutionnelles :

- (i) mise en place d'une structure de coordination légère
- (ii) mise en place d'un système d'audit externe des institutions de recherche
- (iii) élaboration et mise en application d'une politique de la recherche

COMMISSION 6 : AIRES PROTEGEES ET CONSERVATION

Mlle Noëline RAONDRY **(Président)**
Mlle Claudine RAMIARISON **(Rapporteur)**

1. Problèmes identifiés

- (i) insuffisance des connaissances de base (connaissances déséquilibrées)
- (ii) insuffisance d'information sur les systèmes d'exploitation traditionnels
- (iii) insuffisance des capacités nationales pour l'étude
- (iv) absence de critères de classement (typologie, critères techniques et scientifiques)
- (v) absence de réglementation sur la sécurisation foncière
- (vi) les actions se font trop au coup par coup
- (vii) manque de coordination des interventions

2. Etat des connaissances

- (i) connaissances ponctuelles ou locales sur les milieux
- (ii) concentration des informations sur certaines zones
- (iii) informations anciennes
- (iv) peu de connaissances sur la sécurisation foncière

3. Identification des causes

- (i) peu de tradition et de culture marine
- (ii) priorité donnée à la conservation terrestre
- (iii) absence de stratégie bien définie en la matière
- (iv) flou sur la définition de responsabilité en matière de conservation et de gestion marines
- (v) sous-estimation du potentiel économique
- (vi) perception de ressources illimitées
- (vii) éducation et sensibilisation des riverains insuffisante

4. Liens avec les autres secteurs

Lien fort : - pêche traditionnelle
 - pêche industrielle
 - tourisme
 - agriculture
 - chasse
 - collecte commerciale
 - transport maritime

Lien moyen : - artisanat
 - exploitation forestière

Lien faible : - travaux publics
- construction

5. Les acteurs

- (i) populations riveraines
- (ii) administrations
- (iii) opérateurs (pêche, transport, tourisme...)
- (iv) touristes
- (v) migrants saisonniers

6. Situation institutionnelle

- (i) Ministère des pêches et des ressources halieutiques (MPRH) : décision de classement
- (ii) Association nationale pour la gestion des aires protégées (ANGAP): responsabilité de coordination/gestion du réseau d'aires protégées (AP)
- (iii) Direction des eaux et forêts (DEF): gestion des mangroves
- (iv) Ministère du tourisme
- (v) opérateurs des AP
- (vi) organisations professionnelles des opérateurs privés (pêche, tourisme)
- (vii) Ministère de l'énergie et des mines (sous-sol marin et terrestre)
- (viii) Collectivités territoriales décentralisées
 - (a) cloisonnement entre institutions
 - (b) centralisation de l'attribution des licences de pêche
 - (c) non ratification et non mise en oeuvre des conventions internationales (Nairobi, MARPOL, ...)

7. Solutions et recommandations

Techniques :

- (i) recherche
- (ii) formation et information
- (iii) techniques de gestion appropriées
- (iv) solutions alternatives à l'exploitation non durable
- (v) critères de classement/statu des AP
- (vi) échanges et partenariats avec d'autres pays

Institutionnelles :

- (i) mettre en oeuvre la Gestion locale sécurisée (GELOSE)
- (ii) renforcer l'institution chargée de la gestion des AP marines
- (iii) ratifier/mettre en oeuvre les conventions internationales

Financières et économiques :

- (i) créer des outils d'autofinancement
- (ii) mettre en place un système de contrôle et de sanction local (*dina*)
- (iii) mettre à contribution les redevances sur les droits de pêche
- (iv) développer les finances locales
- (v) développer un trust fund

Réglementaires :

- (i) instaurer la réglementation sur les AP marines et la mettre en oeuvre
- (ii) prendre en considération les droits coutumiers
- (iii) respecter la réglementation et les conventions internationales

C. MATRICE DES RESULTATS

La matrice GICZ suivante montre les résultats comparés de l'analyse des problèmes sectoriels et donc fournit un premier cadre intersectoriel.

	PECHE	TOURISME	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	URBANISATION/ INDUSTRIE/ TRANSPORT	RECHERCHE	AIRES PROTEGEES (A.P.)
TECHNIQUES						
Politiques :						
Elaboration						
Application						
Harmonisation						
Schémas aménagement						
Plan d'action				Risques		
Plan de gestion						
Valorisation ressources						
Solutions alternatives						
Approche intégrée (social)						
Sensibilisation						
Communication :						
nationale						
internationale						
Formation						
Recherche						
Adaptation recherche						
Système d'information						
Remise à jour informations						
Etudes d'impact						
Evaluation						
INSTITUTIONNEL						
Définition mandats						
Coordination						
Renforcement des capacités						
Appui à la décentralisation						
GELOSE						
Structurations professionnelles						
REGLEMENTAIRE						
Droits coutumiers						
Instauration réglementation						
Actualisation/adaptation						
Applications						
nationales						
internationales						
Instauration normes						
Labélisation environnement						
Libéralisation transports						

	PECHE	TOURISME	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	URBANISATION/ INDUSTRIE/ TRANSPORT	RECHERCHE	AIRES PROTEGEES (A.P.)
FINANCES/ECONOMIQUES Mesures incitatives Outils d'autofinancement Redistribution/Equité						
IMPLICATION DU SECTEUR PRIVE						

| : Devant être mis en place

D. COMPOSITION

COMMISSION 1 : PECHE ET AQUACULTURE

M. Solomon MAKOLWEKA
M. Raphaël ANDRIAMASY
Mme Gisèle BAKARY
M. Joseph ANDRIAMAMPIANINA
M. Germain DASYLVA (**Vice-Président**)
M. K. KOURKOULIOTIS
Mme Irène DASO (**Rapporteur**)
Mme Voahiranana RASOLOFO
M. Jean Jacques TSELANY
M. RABESANDRATANA
M. Germain REFENO
Mme Eulalie RANAIVOSON
M. O. SCHAAN
M. Edouard MARA
M. Heritiana RANDRIAMIARANA (**Président**)
M. Marcel KROESE
M. Michel VELY
M. Jean Pierre RAJAONSON
Mlle Nöeline RAONDRY

COMMISSION 2 : PLAN D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Mme Elinah RAJAONSON
Mme Laurette ANDRIANALY
M. Rondolph PAYET
Mme Marea HATZIOLOS
M. Noël GALET-LALANDE
Mme Catherine GABRIE
M. Henri RAHARISON **(Président)**
M. Man Waï RABENEVANANA
M. Jean Chrysostome RAKOTOARY
Mme Lalatiana RATOVOARIVELO
M. Jean Paul TOUSSAINT
M. H. RAKOTOARINJANAHARY
Mme Fleurette ANDRIANTSILAVO **(Rapporteur)**
M. Jean MAHARAVO
M. Andriamparany NAINA
M. O. SCHAAN
M. Egide CANTIN
M. Dominique BODARD

COMMISSION 3 : TOURISME (Y COMPRIS ECO-TOURISME)

M. Raphaël ANDRIAMASY
M. Joseph ANDRIMAMPIANINA
M. K. KOURKOULIOTIS
M. Rondolph PAYET **(Président)**
Mme Marea HATZIOLOS
M. Noël GALET-LALANDE
M. Jean MAHARAVO
M. Henri RHARISON
M. H. RAKOTOARINJANAHARY
M. Dominique BODARD **(Rapporteur)**
M. Solomon MAKOLWEKA
Mme Gisèle BAKARY
Mme Fleurette ANDRIATSILAVO
M. Jean Jacques TSELANY
Mme Eulalie RANAIVOSON
M. Marcel KROESE
M. O. SCHAAN
M. Michel VELY
M. A. YOBE
M. Edouard MARA

**COMMISSION 4 : POLLUTION ET IMPACTS INDUSTRIELS, ZONES PORTUAIRES
ET TRANSPORTS MARITIMES**

Mme Elinah RAJAONSON
Mme Laurette ANDRIAMIALY
M. Jean Chrysostome RAKOTOARY
M. Man Wai RABENEVANANA **(Président)**
Mme Lalatiana RATOVOARIVELO
M. Germain REFENO
M. Andriamparany NAINA
Mlle Claudine RAMIARISON **(Rapporteur)**
M. O. SCHAAN
M. Egide CANTIN
M. Heritiana RANDRIAMIARANA
M. Jean Pierre RAJAONSON

**COMMISSION 5 : ETATS ET PRIORITÉS DE LA RECHERCHE ENVIRONNEMENTALE
À MADAGASCAR**

M. Jean MAHARAVO
Mme Voahiranana RASOLOFO
M. Jean Paul TOUSSAINT
M. Man Wai RABENEVANANA **(Rapporteur)**
Mme Lalatiana RATOVOARIVELO
M. Jean Chrysostome RAKOTOARY
M. RABESANDRATANA
M. Germain REFENO
Mme Eulalie RANAIVOSON
M. O. SCHAAN **(Président)**
M. A. YOBE
Mme Joséphine RANAIVOSON
M. Germain DASYLVA

COMMISSION 6 : AIRES PROTÉGÉES ET CONSERVATION

Mme Elinah RAJAONSON
M. Raphaël ANDRIAMASY
M. Joseph ANDRIAMAMPIANINA
M. Dominique BODARD
Mme Irène DASO
Mme Marea HATZIOLOS
Mme Laurette ANDRIAMIALY
Mme Catherine GABRIE
M. Henri RAHARISON
M. Rondolph PAYET
Mme Fleurette ANDRIATSILAVO
Mme Gisèle BAKARY
M. Jean Jacques TSELANY
M. H. RAKOTOARINJANAHARY
M. N. GALET-LALANDE
M. Andriamparany NAINA
Mme M. ARTURO SCHAAN
M. Egide CANTIN
M. Michel VELY
M. Heritiana RANDRIAMIARANA
M. Marcel KROESE
Mlle Claudine RAMIARISON **(Rapporteur)**
M. Jean Pierre RAJAONSON
M. Edouard MARA
Mlle Noëline RAONDRY **(Président)**

ANNEXE IV

LISTE DES PARTICIPANTS

I. PARTICIPANTS NATIONAUX

M. le Ministre de l'Environnement

Ministère de l'Environnement
Ampandrianomby, BP 651
Antananarivo
Tel: (261 2) 409 08

M. J. ANDRIAMAMPIANINA

Directeur Général
Office National pour l'Environnement (ONE)
Avenue Rainilaiarivony, BP 822
Antananarivo 101
Tel: (261 2) 259 99
Fax: (261 2) 306 93

M. R. ANDRIAMASY

Directeur general
Ministère de l'Environnement
Ampandrianomby, B.P. 651
Antananarivo
Tel: (261 2) 409 08

Mme L. ANDRIAMIALY

Ministère de l'Aménagement du Territoire
Antananarivo
Tel: (261 2) 291 74

Mme E.B. RAJAONSON

Ministère des Transports et
de la Météorologie
Antananarivo
Tel: (261 2) 246 04
Fax: (261 2) 258 60

M. H. RAHARISON

Direction des Domaines et du Cadastre
Antananarivo
Tel: (261 2) 232 58

M. G. REFENO

Coordonnateur National du Projet PRE/COI
Fiadanana
BP 3911
Antananarivo
Tel: (261 2) 630 27
Fax: (261 2) 630 07

Mme N. RAONDRY

Coordonnateur principal
Projet de la réserve de la
biosphère de Mananara-Nord
BP 8719
Antananarivo
Fax: (261 2) 353 70

Mme L. H. RAKOTOVAO

Directeur
Centre National de Recherche
sur l'Environnement
Fiadanana, BP 1739
Antananarivo 101
Tel: (261 2) 239 62
Fax: (261 2) 264 60

Mme J. RANAIVOSON

Centre National de Recherche sur
l'Environnement
Fiadanana, BP 1739
Antananarivo
Tel: (261 2) 239 62

M. Man-Wai RABENEVANANA

Directeur de Recherche
Université de Toliara
I.H.S.M.
BP 141
Toliara
Tel/Fax: (261 8) 416 12

M. E. MARA

Université de Toliara
I.H.S.M.
BP 141
Toliara
Tel/Fax: (261 8) 416 12

M. RABESANDRATANA

Université de Toliara
I.H.S.M.
BP 141
Toliara
Tel/Fax: (261 8) 416 12

M. J. MAHARAVO

Centre National de Recherches
Océanographiques
BP 68
Nosy Be 207
Tel: (261 8) 613 73

M. J.-J. TSELANY

Chef du Service Provincial des
Ressources Halieutiques
Toliara
Tel: (261 8) 423 64

M. J.C. RAKOTOARY

Responsable Comité d'organisation
de l'Atelier
Directeur du Département
des Programmes et Opérations
Office National pour l'Environnement (ONE)
Avenue Rainilaiarivony, Antaninarenina
BP 822
Antananarivo 101
Tel: (261 2) 259 99
Fax: (261 2) 306 93

M. N. ANDRIAMPARANY

Représentant du FTM
B.P. 323 Ambanidia
Antananarivo
Tel: (261 2) 229 35
Fax: (261 2) 346 01

Mme M.H. FARAMALALA

Chef, Département Information
et Valorisation de la Biodiversité
Association Nationale pour la Gestion
des Aires Protégées (ANGAP)
Antananarivo
Tel: (261 2) 305 18
Fax: (261 2) 319 94

Mme F. ANDRIATSILAVO

Chef de Service, Direction des Eaux et Forêts
Nanisana, Antananarivo 101
Tel: (261 2) 406 10

Mme E. RANAIVOSON

Direction des Ressources Halieutiques
BP 1699
Antananarivo 101
Tel: (261 2) 406 50

M. R. H. RANDRIAMIARANA

Directeur d'Appui, de Contrôle,
de Surveillance et de Qualité
Ministère de la Pêche
et des Ressources Halieutiques
BP 1699
Antananarivo 101
Fax: (261 2) 408 94

M. J.-P. RAJAONSHON

Ministère de l'Intérieur
Anosy
Antananarivo 101
Tel: (261 2) 230 84

Mme L. RATOVOARIVELO

Chef de Service à la Direction
des Technologies
Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat
Antananarivo
Tel: (261 2) 255 15
Fax: (261 2) 277 90

M. N. GALET-LALANDE

Projet Régional Environnement FED/COI
Coordination de Madagascar
Fiadanana
BP 3911
Antananarivo
Tel: (261 2) 630 27
Fax: (261 2) 630 07

M. K. KOURKOULIOTIS

Project MAG/92/004 PSP
BP 39717
Antananarivo 101
Tel/Fax: (261 2) 408 94

M. G. DASYLVA

Expert socio-économiste
Programme Sectoriel Pêche
PNUD/FAO, MAG/92/04
S P R H
BP 139
Tuléar 601
Tel: (261 8) 422 93

M. H.-Z. RALAMBOMAHAY

Secrétaire-Général, Commission Nationale
Malgache pour l'UNESCO
BP 331
11 Naka Rabemanantsoa-Behoririka
Antananarivo 101
Tel: (261 2) 217 61
Fax: (261 2) 284 96

Mme R. RAKOTOARISEHENO

Chef de Département Environnement
et Sciences Sociales (CNRE)
Chef du Volet Socio-Economie PRE/FED/COI
BP 1739, Antananarivo 101

Mme V. JEANNODA

Chef du Laboratoire de Botanique
Faculté des Sciences, Antananarivo
Chef du Volet Ressources Végétales
PRE/FED/COI
BP 4441, 101 Antananarivo

Mme C. RAMIARISON

Consultante, PRE/FED/COI
BP 4441
101 Antananarivo

M. O. SCHAAN

Assistant technique français
(Coopération Française)
Enseignant chercheur
I.H.S.M.
BP 141
Tuléar 601
Tel: (261 8) 416 12
Fax: (261 8) 422 13 (après 17h30)
E-mail: olihsm@syfed.refu.mg

Mme M. ARTURO-SCHAAN

Expert Qualité Milieu Marin
(même adresse que ci-dessus)

Mme G. BAKARY

M. J.P. TOUSSAINT

Mme RASOLOFO

M. H. RAKOTOARINJANAHARY

Centre National de Recherches
Océanographiques (CNRO)
BP 68
Nosy Be 207
Tel: (261 8) 613 73

II. ORGANISATIONS

CARE International Madagascar

M. J.D. BODARD

Conseiller Technique Principal -
PCDI Masoala/CARE
BP 27
Antalaha 206
Tel : 812 89

BP 1677, Antananarivo

Tel: (261 2) 435 26
Fax: (261 2) 423 90

**Programme des Nations Unies pour le
Développement (PNUD) /United Nations
Development Programme (UNDP)**

Madame Irène DASO
Environmental Focal Point
PNUD
Antsahavola
Antananarivo 101
Tel: (261 2) 219 07
Fax: (261 2) 333 15

WWF Madagascar

M. M. VELY
WWF Madagascar
Antananarivo
Tel: (261 2) 346 38/348 85

**Fondation Malgache en Environnement
TANY MEVA**

M. E. CANTIN
Conseiller Technique
BP 4300
Antananarivo
Tel: (261 2) 429 55
Fax: (261 2) 352 55
E-mail: kepem@bow.dts.mg

III. PARTICIPANTS REGIONAUX

M. S. MAKOLWEKA
Tanga Coastal Zone Conservation
& Development Programme
P.O. Box 5036
Tanga
TANZANIA
Fax: (255 53) 474 65
E-mail: Tangacoast@tt.gn.apc.org

M. R. PAYET
Director, Industrial Planning & Management
Ministry of Industry
Conference Centre Building
Mahé
SEYCHELLES
Tel: (248) 22 40 30
Fax: (248) 22 50 86

M. A. C. YOBE
Senior Research Officer, KMFRI
P.O. Box 81651
Mombasa
KENYA
Tel: (254 11) 47 51 51
Fax: (254 11) 47 22 15

IV. AUTRES PARTICIPANTS

Mme C. GABRIE
Consultant en Environnement Marin
et Littoral Tropical
4, Villa Juliette de Wills
92170 Vanves
FRANCE
Tel/Fax: (33 1) 46 54 17 38

M. M. KROESE
Marine Biologist, Eco-Africa Environmental
Consultants
15 Bishop Road
Observatory
7925 SOUTH AFRICA
Tel: (27 021) 448 37 78
Fax: (27 021) 47 26 14
E-mail: ecoafric@iafrica.com

V. CO-SPONSORS

Banque Mondiale/World Bank

Madame Marea HATZIOLOS

Environment Department
World Bank
1818 H. St. N.W.
Washington, DC 20433
USA
Tel: (1) 202 458 57 79
Fax: (1) 202 477 05 68
E-mail: mhatziolos@worldbank.org

Commission Océanographique Intergouvernementale (COI de l'UNESCO) / Intergovernmental Oceanographic Commission (IOC of UNESCO)

Monsieur Salvatore ARICÒ (Co-secrétaire
technique)
Monsieur Julian BARBIERE (Co-secrétaire
technique)
Madame Françoise SCHILLER (Secrétaire)

Secrétariat de l'IOC
UNESCO
1 rue Miollis
75732 Paris Cedex 15
FRANCE
Tel: (33 1) 45 68 40 14 OU 45 68 40 45
OU 45 68 39 77
Fax: (33 1) 45 68 58 12
E-mail : S. Arico: s.arico@unesco.org
J. Barbieri: j.barbieri@unesco.org
F. Schiller: f.schiller@unesco.org

PERSONNEL D'APPUI

Hôtesse : **Mlles RATSISAKANANA
RATOVO**

Responsable
Logistique : **M. Pierre
RANDRIAMANAMIHANTASOA**

Responsable
Matériel de traduction
simultanée : **M. Gabriel RATOSONAR**

Secrétaire
Comité d'organisation: **Mme Yolande
RABEARIVELO**

Interprètes: **Mme Noraroa RAKOTOMENA
M. Daniel RAPANOEL**

(fin du document)